

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 janvier 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 7 p. (451r, 452r, 453v, 454r, 455r, 456r, 457v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 janvier 1873, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46111>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur monsieur Lamy-Vassal et sur le dépôt d'un brevet ; sur le brevet d'une chaîne à maillons graisseurs. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur l'expertise de la valeur des usines

Godin-Lemaire et du Familière. À propos de l'estimation du Familière, Godin fait remarquer que les maçonneries du Familière nouveau ont été mieux faites que celles du premier et la construction plus soignée ; il demande à Grebel de remettre le devis des écoles et du théâtre ainsi que celui de la nourricerie.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Construction](#), [Familière](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Lamy-Vassal \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familière : écoles](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familière : nourricerie et pouponnat](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familière : Palais social](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familière : théâtre](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 26/10/2023

Versailles 8 Janvier 1451

Cher Monsieur Grégoire,

Le parti que vous m'annoncez concernant le Henry Massal est certainement le plus prudent. Pourtant le Henry doit être un client de la maison, je crois bien que on sera obligé à lui répondre, mais on fera une tenue au courant de ce qu'il pourrait écrire. Après la réception de son billet, et si réponse m'aîme faire.

Il serait surtout convenable de ne pas répondre tant que le dépôt des bracelets ne sera pas fait.

Spéculant au reposement des amitiés des bracelets,

faites comme vous
l'indiquez dans votre
lettre. Il est tout
naturel que je m'abandonne
pas quant à présent le
brévet de la chaîne et
maillons gracissime,
si c'est au moins de
y faire l'annulation espérée.
On verra bien ce que l'on
a faire.

J'ai causé avec M. Cravon-
de la conduite à tenir dans
l'expertise ; il est aussi
embarrassé que nous pou-
vons l'être des communica-
tions à faire, mais il
incline à penser que nous
devons faire largement
ces communications.

Il dit que pour lui, si il
érait expert, comme ces
Médecins le sont, il ne
aurait pas entraîné dans toutes
ces difficultés, que il se serais
bonne à faire un rapport
de l'on 3 pages dans lesquelles
s'appuyant sur l'individualité
des établissements, et l'im-
possibilité de faire un lotus
droitant, et prenant les chiffres
de comptabilité pour bases,
il aurait déterminé les valeurs
respectives du Droit des parts.
Il croit même que l'on ferait
bien de faire comprendre aux
experts qu'un travail long
et pénible de leur part ne
sera pas plus qu'un rap-
port conçu dans des termes
courts et précis sur les ques-
tions principales, indiquant
les droits proportionnels que

je puis avoir dans la
licitation, en même temps
que la communication.

Dans tous les cas, le
travail que j'ai demandé
avant mon départ peut être
une - bonne chose à produire
ou au moins à faire à l'heure
d'étude comparative ; et j
aurai surtout à remarquer
qu'il n'y a pas lieu de
porter les mêmes prières d'esti-
mation dans le Familistère
ancien que dans le Familistère
nouveau - , les magouilleries
ont été moins bien faites dans
le premier - , et la construction
en général a été plus rapide
dans le Familistère nouveau
et les main-d'œuvre déjà
plus éloignées.

Vous pourrez remettre le

devise des écoles et du théâtre
tel qu'il a été fait, et
celui de la municipalité
en même temps.

Une question qui me
préoccupe dans cette affaire :
c'est que les experts devraient
faire l'estimation des biens
de la communauté avant
1863, puis ensuite celle
des augmentations que
j'y ai ajoutées jusqu'au
dernier moment ; ils
semblent néanmoins négliger
complètement de s'occuper
de ce qui est de 1863. Si
nous leur remettons main
tenant nos estimations
il est à prévoir qu'ils
feront plutôt des réductions
que des augmentations,
et il y en suivra une
telle perte en 1871 qu'il sera

plus en proportion
avec les chiffres de 1869,
Il faudrait donc alors que
ces Messieurs reviennent
à une estimation des biens
de la communauté pour
rétablir l'équilibre. C'est
pourquoi avant de donner
nos estimations de toutes
les constructions nouvelles,
il serait peut-être conve-
nable de se rendre compte
très-promptement de ce que
donnera l'estimation d'un
compartiment de 10 mètres
de l'ancien et du nouveau
Familistère.

Mais en j'réfléchissant
au courant de la plume,
il y a encore ceci à remarquer,
c'est que l'estimation d'un

compartiment de la marine.
L'amirauté comprendra en-
suite - partiellement des dépenses faites
en 1863, il semblera donc im-
possible de sortir d'embarras
par ce moyen, et je pense
qu'il n'y en a pas de plus
rationnel que celui de
remettre aux experts les
estimations qui ont été
faîtes pour cela, rendra
compte de ma situation,
et je pense que ce qu'il y
aurait à faire serait de le
remettre les plans de l'amirauté
avec les états estimatifs dressés, en leur
doument connaissance de
la double lettre que je joins
à celle-ci.

Mes sentiments dévoués

Georges